



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 124 - JUIN 2013

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2013163-0001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Valéry TAQUET Chef du service juridique à la Direction des finances, des ressources humaines et des moyens	1
Arrêté N °2013163-0002 - Arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de service partagé Chorus de la Préfecture du Nord	4



PREFET DU NORD

Arrêté n °2013163-0001

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 12 Juin 2013**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature à M.
Valéry TAQUET Chef du service juridique à
la Direction des finances, des ressources
humaines et des moyens



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction des politiques
Publiques

Bureau des affaires
départementales
et du suivi de l'action
de l'Etat.

Arrêté portant délégation de signature à
M. Valéry TAQUET
Chef du service juridique à la
Direction des finances, des ressources humaines et des moyens

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2013 portant nomination de M. Valéry TAQUET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chef du service juridique à la Direction des finances, des ressources humaines et des moyens de la Préfecture du Nord ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1er: Délégation de signature est donnée à M. Valéry TAQUET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, en qualité de Chef du service juridique à la Direction des finances, des ressources humaines et des moyens de la préfecture du Nord, pour signer les décisions, correspondances, copies, visas de pièces annexes et tous documents relatifs :

- à la qualité de la défense de l'Etat dans les contentieux relatifs aux décisions des services déconcentrés de l'Etat ;
- à la mission de conseil et de veille juridique à l'égard des services de la préfecture et des services déconcentrés ;
- à l'amélioration du contenu des mémoires en défense ;

- à la représentation de l'Etat lors des audiences du tribunal administratif.

Sont exclus de cette délégation la signature :

- des arrêtés portant réglementation générale, des arrêtés relatifs à la gestion du personnel, des arrêtés attributifs de subventions,
- du courrier ministériel,
- des circulaires portant instructions générales et adressées aux collectivités locales, aux services, établissements et organismes publics ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte,
- des décisions portant constitution ou modification de la composition des commissions.

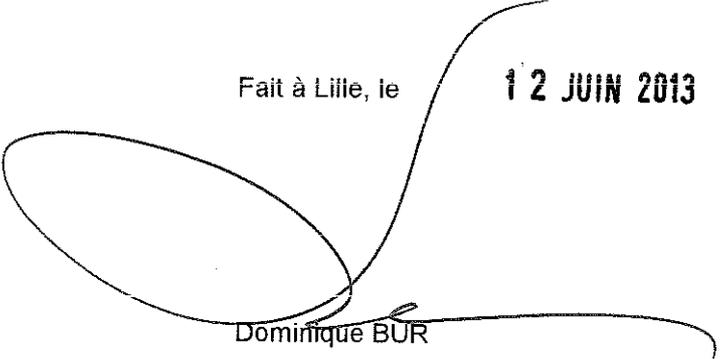
Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry TAQUET, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par, Mme Samia CHEBBAH, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, adjointe au chef du service juridique à la direction finances, des ressources humaines et des moyens de la préfecture du Nord.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Valéry TAQUET et de Mme Samia CHEBBAH, la délégation qui leur est conférée par la présent arrêté sera exercée par Mme Isabelle GRUBER, , attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, affectée au service juridique à la direction finances, des ressources humaines et des moyens de la préfecture du Nord.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

12 JUIN 2013



Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n °2013163-0002

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 12 Juin 2013**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des dépenses par
le centre de service partagé Chorus de la
Préfecture du Nord



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des
politiques publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de
l'Etat

Arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de service partagé Chorus de la Préfecture du Nord

Préfet de la zone de défense Nord
Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le Code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR en qualité de Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les arrêtés préfectoraux donnant délégation de signature aux services prescripteurs à l'effet d'engager les dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'administration préfectorale dans la limite des crédits mis chaque année à leur disposition ;

Vu les programmes dont l'exécution de la dépense doit relever du centre de service partagé Chorus de la préfecture du Nord ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée aux agents membres du centre de service partagé Chorus figurant dans le tableau repris en annexe aux fins de réalisation dans Chorus des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes qui émanent des services prescripteurs cités à l'article 2 pour les programmes suivants :

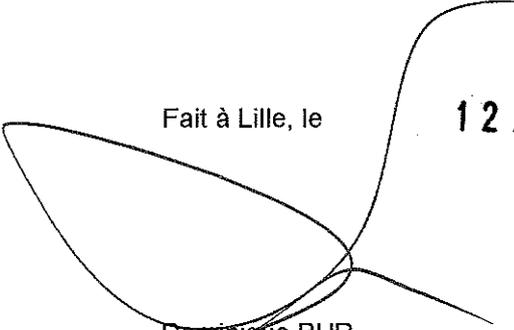
- 104 : intégration et accès à la nationalité française,
 - 119 : concours financier aux communes et groupements de communes,
 - 120 : concours financier aux départements,
 - 121 : concours financier aux régions,
 - 122 : concours spécifiques et administration,
 - 128 : coordination des moyens de secours,
 - 207 : sécurité et éducation routière,
 - 161 : intervention des services opérationnels,
 - 216 : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur,
 - 232 : vie politique culturelle et associative,
 - 301 : développement solidaire et migrations,
 - 303 : immigration et asile,
 - 307 : administration territoriale,
 - 754 : contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routière, relevant du ministère de l'intérieur ;
-
- 112 : impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire,
 - 129 : coordination du travail gouvernemental,
 - 165 : conseil d'État et autres juridictions administratives,
 - 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrées, relevant des services du Premier ministre ;
 - 181 : prévention des risques, relevant du ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie ;
 - 177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, relevant du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;
 - 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail, relevant du ministère du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social ;
 - 148 : fonction publique, relevant du ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique ;
 - 309 : entretien des bâtiments de l'État,
 - 723 : CAS contributions aux dépenses immobilières,
 - 743 : CAS pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions,
 - 832 : avances aux collectivités et établissements publics,
 - 833 : avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes, relevant du ministère de l'économie et des finances ;
 - 185 : diplomatie culturelle et d'influence,
 - 209 : solidarité à l'égard des pays en développement, relevant du ministère des affaires étrangères ;
-
- 172 : recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 2 - Les services prescripteurs ayant autorité pour engager les dépenses sur les budgets cités à l'article 1 sont : M. le Préfet, M. le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, M. le Préfet délégué pour l'égalité des chances, M. le Secrétaire général pour les affaires régionales, M. le Secrétaire général de la préfecture du Nord, M. le chef d'État major interministériel de zone, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai, de Douai, de Dunkerque, de Valenciennes, M. le Directeur des télécommunications et des systèmes d'information, Mme la Directrice des relations avec les collectivités territoriales, M. le Directeur de la réglementation et des libertés publiques, M. le Directeur de l'immigration et de l'intégration, M. le Directeur des politiques publiques, Mme la Directrice des finances des ressources humaines et des moyens, Mme le chef du service régional de formation, M. le chef du bureau de la gestion de la préfecture, Mme le chef du bureau des ressources humaines, Mme le chef du bureau de l'action sociale, Mme le chef du bureau de la citoyenneté.

Article 3 – L'arrêté du 27 juin 2012 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de service partagé Chorus de la Préfecture du Nord est abrogé.

Article 4 - Le Secrétaire général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ainsi qu'aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **12 JUIN 2013**

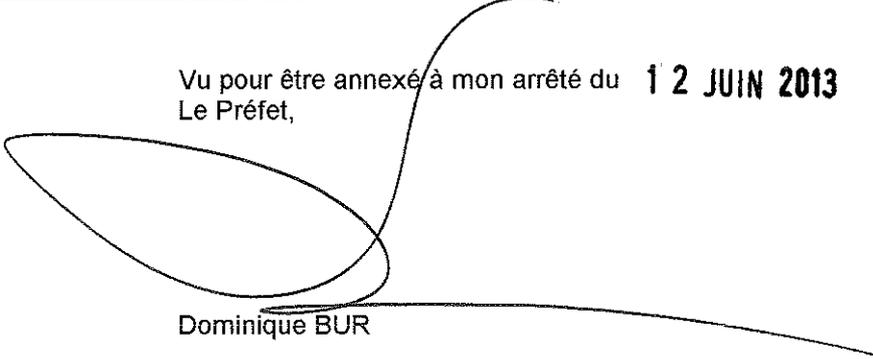


Dominique BUR

ANNEXE

Agents	Fonctions	Actes
M. Bernard MOROSINI	Responsable des demandes de paiement et des recettes non fiscales.	Validation des demandes de mise en paiement et titres de perception. Certification du service fait.
Mme Isabelle HAVET		
Mme Isabelle PEERE	Responsable des engagements juridiques.	Validation des engagements juridiques et engagements de tiers. Certification du service fait.
M. Rodrigue LENCLUD		
Mme Jacqueline GHEERAERT	Gestionnaire de dépenses	Saisie des engagements juridiques et engagements de tiers. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement.
Mme Nadine CUVELIER		
Mme Véronique DESRUMAUX		
Mme Christiane DEVOS		
Mme Véronique DUCATTEAU		
Mme Christiane EVRARD		
M. Martial LALLEMENT		
Mme Sandrine LAURENCE		
M. Dominique MILLEVILLE		
Mme Isabelle PATTIN		
Mme Anne-Sophie WIBAUX		
Mme Corinne BAILLEUL Mme Béatrice FACHE		

Vu pour être annexé à mon arrêté du **12 JUIN 2013**
Le Préfet,


Dominique BUR